

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 novembre 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Jonathan Alix est absent.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 11 NOVEMBRE 2019 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée d'octobre 2019

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre, 19 h 00
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre, 19 h 00

2 Assemblée du 11 novembre 2019

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Offre de service de Me Éline Francis – Consultations générales 2020
 - 3.1.2 Céder Entente intermunicipale pour la fourniture du service d'aqueduc avec F. Ménard à Olymel s.e.c.
 - 3.1.3 Demande de soutien « La Voix de l'Est »
 - 3.1.4 Demande d'appui « Commission scolaire des Hautes-Rivières »
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Dépôt des rapports financiers comparatifs
 - 3.2.2 Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements

4.1.2 Démission de M. Benoit Roussel

4.2 Service de police

4.2.1 Identification des priorités d'action 2020-2021 pour la Sûreté du Québec

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Réfection du rang Saint-Georges – Décompte progressif numéro 1 et autorisation de paiement

5.1.2 Réfection des rues Principale & Canrobert – Décompte progressif numéro 3 et autorisation de paiement

5.1.3 Remplacement d'un ponceau rang Saint-Charles – Décompte progressif numéro 2 et autorisation de paiement

5.1.4 Déneigement des chemins municipaux

5.1.5 Surveillance supplémentaire pour travaux rues Principale & Canrobert

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Adoption du Règlement numéro 849-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

7.1.2 Adoption du Règlement numéro 850-19 amendant le règlement des permis et certificats numéro 620-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien

7.1.3 Adoption du Règlement numéro 851-19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien

7.1.4 Dérogation mineure pour le 400, rang Saint-Georges afin de reconstruire une maison unifamiliale isolée suite à un incendie.

8 Loisirs et culture

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1.1 Plan d'aménagement de la rive située sur la terre du lot 3 518 006 le long du Grand cours d'eau

9.1.2 Location de la salle communautaire

9.1.3 Contrôle qualitatif des matériaux ponceau rang Casimir

RÉSOLUTION 11-222-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE À 19 H 00

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-223-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE À 20 H

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-224-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 19 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-225-19

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	606 881,30 \$
▪ Salaires :	34 979,00 \$
▪ Déboursés directs :	1 778 300,50 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-226-19

OFFRE DE SERVICES DE ME ELAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2020

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accepter l'offre de services de Paradis, Lemieux, Francis, avocats pour des services de consultations générales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au montant de 500 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-227-19

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE D'AQUEDUC AVEC F. MÉNARD CÉDER LE CONTRAT À OLYMEL S.E.C. SUITE À LA VENTE

Considérant que l'entreprise F. Ménard inc. a conclu une entente avec La Coop fédérée et ses divisions Olymel et Sollio Agriculture en juillet dernier, relativement à la vente de ses actifs;

Considérant qu'une entente intermunicipale pour la fourniture du service d'aqueduc pour son emplacement du 1601, chemin Yamaska à Farnham a été signée en novembre 2007 avec la compagnie F. Ménard inc. et la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice générale Madame Brigitte Vachon, à signer pour et au nom de la Municipalité, une lettre autorisant la cession de ladite entente à la compagnie Olymel s.e.c.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-228-19

DEMANDE DE SOUTIEN « LA VOIX DE L'EST »

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît la valeur de l'information locale diffusée par le journal quotidien La Voix de l'Est;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien soutienne le quotidien La Voix de l'Est dans ses démarches visant la pérennité du journal.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'APPUI AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI N^O 40

Le conseil municipal prend acte de la demande d'appui des Commissions scolaires dans le cadre du projet de loi no 40.

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers comparatifs au 30 septembre 2019, l'un portant sur les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, et le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

RÉSOLUTION 11-229-19

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien accorde une contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ pour l'année 2020, à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 11-230-19

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU POMPIER M. BENOIT ROUSSEL

Pour faire suite au dépôt de la lettre de démission de monsieur Benoit Roussel, pompier, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'envoyer une lettre de remerciements à monsieur Roussel pour ses années de services au sein du service des pompiers.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 11-231-19

L'IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2020-2021 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Suite à la demande du comité de sécurité publique de la MRC de Rouville à l'effet que les municipalités identifient leurs priorités d'actions du service de police pour 2020-2021, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que le conseil municipal identifie les priorités suivantes :

- Opération Cinémomètre : en fonction des sites identifiés comme étant problématiques;
- Opération Intersection : feux de circulation, arrêt obligatoire, téléphone cellulaire et ceinture;
- Opération Respect : respect des transits et vitesses par transports lourds de secteurs identifiés du territoire.

Il est également résolu de prioriser les rues et les routes locales de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-232-19

RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 29 octobre dernier, pour la réfection du rang Saint-Georges, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 195 903,95 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-233-19

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE & CANROBERT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 31 octobre dernier pour la réfection des rues Principale & Canrobert, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 à Les Entreprises Denexco inc. au montant de 1 033 558,62 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-234-19

REMPLACEMENT D'UN PONCEAU RANG SAINT-CHARLES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 28 octobre dernier, pour le projet de Remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Charles, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 à Gestimaction inc. au montant de 11 458,51 \$, taxes incluses,

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-235-19

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS

Considérant la résolution 09-173-19, adoptée par le conseil de la Municipalité, par laquelle 1,5 km de routes est ajouté au contrat de déneigement avec Mario Côté et 9220-7331 Québec inc. (Roger Barber) pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Considérant que la Municipalité partage l'entretien du chemin de la Grande-Ligne, entre le chemin Beaudry et le chemin Gagné, avec la Ville de Granby et qu'elle compense la Municipalité de St-Alphonse-de-Granby pour l'entretien du chemin de la Grande-Ligne, entre le chemin Gagné et le chemin Dion;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'ajouter jusqu'à 0.35 km au contrat de déneigement pour la partie du chemin de la Grande-Ligne dont l'entretien est partagé avec St-Alphonse-de-Granby, après confirmation des distances à partager avec St-Alphonse-de-Granby;
- Qu'en compensation des travaux effectués par le déneigeur pour les années 2016 à 2019, d'autoriser le paiement d'un rétroactif de 50 % des montants payables pour 1,5 km des chemins, lesquels montants seront répartis sur les versements payables en 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-236-19

SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE & CANROBERT

Considérant que le délai de 9 semaines pour les travaux de réfection des rues Principales & Canrobert est terminé;

Considérant que selon l'échéancier de l'entrepreneur, les travaux devraient se terminer dans la

semaine du 25 novembre 2019, soit 5 semaines de plus (4 semaines de retard et une semaine pluviale supplémentaire);

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'approuver la proposition de Tetra Tech QI inc. pour une surveillance supplémentaire des travaux selon l'offre soumise au montant de 4 450 \$ par semaine, pour un total de 22 250 \$, taxes en sus qui sera retenue au contrat de l'entrepreneur.

Il est également résolu que les travaux de surveillance de fin de semaine soient payables par la municipalité et retenus au contrat de l'entrepreneur aux taux suivants : 1 650 \$ par jour et 825 \$ pour une demi-journée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-237-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 849-19 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 616-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le Règlement numéro 849-19 amendant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.-

RÉSOLUTION 11-238-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 850-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 620-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le Règlement numéro 850-19 amendant le règlement des permis et certificats numéro 620-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-239-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le Règlement numéro 851-19 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements

de la Municipalité d'Ange-Gardien.
Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-240-19
DÉROGATION MINEURE – LOT 3 517 897

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 400, rang Saint-Georges, sur le lot 3 517 897, qui consiste à rendre conforme la reconstruction d'une maison unifamiliale isolée suite à un incendie;

Considérant les éléments pris en considération par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que le requérant du 400, rang Saint-Georges souhaite reconstruire une résidence unifamiliale isolée sur un lot non adjacent à une rue publique;
- Que l'incendie de la résidence, sur la propriété date du 8 mai 2018;
- Que les droits acquis sur le lotissement sont actuellement reconnus par la Municipalité, suivant certaines conditions concernant les normes sur les droits acquis des règlements d'urbanisme et le fait de compléter le projet dans les 18 mois suivants l'incendie, soit le 8 novembre 2019;
- Que le comité juge que le demandeur subit un préjudice sérieux, en raison du terrain qui est non-conforme parce qu'il n'est pas adjacent à une rue publique ou privée tel que mentionné à l'article 7.5.3 du règlement sur les permis et certificats numéro 620-05;
- Qu'avant l'incendie du 8 mai 2018, l'usage du terrain était de type usage unifamilial isolé depuis 1972;
- Qu'une servitude de passage est actuellement présente afin d'accéder au terrain enclavé du 400, rang Saint-Georges;
- Que les propriétaires voisins ne semblent pas subir de préjudice sérieux, puisque ceux-ci semblent être au courant et éloignés du projet;
- Que le demandeur devra se procurer l'autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole afin d'effectuer une aliénation et un lotissement;
- Que le comité juge que le délai de 18 mois pour le remplacement complet du bâtiment incendié est raisonnable;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- D'approuver la demande qui consiste à diminuer la largeur minimale continue à 13.16 m au lieu de 50 m, tel que stipulé à l'article 5.3.1, tableau page 5-4 du règlement de lotissement numéro 618-05;
- De refuser la demande qui consiste à conserver le droit acquis du lot non conforme à 30 mois au lieu de 18 mois, tel que stipulé à l'article 20.2.4.1 a) du règlement de zonage numéro 617-05.

Il est également résolu que la condition suivante soit respectée :

- La résolution s'applique à la condition que l'achat de la parcelle de terrain du voisin soit fusionné avec la parcelle du terrain actuellement enclavé afin que le résultat de l'opération cadastrale forme un seul et unique lot.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-241-19
PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVE SITUÉE SUR LA TERRE DU LOT 3 518 006
LE LONG DU GRAND COURS D'EAU

Considérant le plan d'aménagement, daté du 18 octobre 2019, préparé par monsieur Simon Lacombe, agronome, pour des travaux à effectuer sur la rive par le propriétaire de la terre du lot 3 518 006;

Considérant que la municipalité accepte que les travaux soient effectués selon le plan et soient complétés au plus tard le 1^{er} juin 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, une entente avec le propriétaire du lot soit Ferme Magenta S.E.N.C. et la Municipalité d'Ange-Gardien afin que celui-ci s'engage à effectuer les travaux selon le plan d'aménagement, et ce avant le 1^{er} juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-242-19
LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin, que jusqu'à ce qu'une nouvelle politique de location de la salle communautaire soit adoptée, celle-ci ne soit mise à la disposition que des citoyens d'Ange-Gardien et sur autorisation de la direction.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11-243-19
CONTRÔLE QUALITATIF DU PONCEAU RANG CASIMIR

Dans le cadre du remplacement du ponceau sur le rang Casimir, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder un contrat à Laboratoire Montérégie, pour le contrôle qualitatif, selon l'offre soumise au montant de 6 465 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 11-244-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire